

GRILLE D'HONORAIRES MAXIMUM
TRANSACTIONS

Bâtis existants

Jusqu'à 100 000 € : 7 %

De 101 000 € à 300 000 € : 6 %

De 301 000 € à 500 000 € : 5.5 %

Au-dessus de 501 000 € : 5 %

Nos honoraires pour les terrains constructibles

Jusqu'à 180 000 € : forfait 10 000 €

Au-delà : forfait 15 000 €

Les honoraires sont à charge du vendeur
(dont 20 % de TVA)

